



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

**Présents :** ANDRE Jean-Marc, BONNEFOY Claudie, BOYER Jean-Pierre, BREST Isabelle, COSTAGLIOLA DI FIORE Marie-Christine, DELAUP Annie, DUPOUX François, EYNAUD Nicole (à partir du point n°11), GONTERO Sylvie, HAUCOURT Jean-Pierre, JOUVE Bertrand, LEGUAY Gilbert, OLLIVIER Bernard, SEVILLA Françoise

**Pouvoirs :** CARNAT Benjamin à BOYER Jean-Pierre

**Absents :** EYNAUD Nicole (du point n°1 au point n°10)

## 1. Adhésion au groupement d'achat alimentaire de la société AGAP'PRO

Le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement d'achat qui permettra de bénéficier d'avantages tarifaires pour les achats de la cantine ainsi que de conseils de diététiciens pour l'élaboration des menus.

## 2. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse (CAUE) pour l'année 2018

Le conseil municipal approuve l'adhésion au CAUE et accepte le versement de la cotisation annuelle de 502 €.

## 3. Approbation du schéma de mutualisation des services du Pays d'Apt-Luberon 2017-2020

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le schéma de mutualisation des services du pays d'Apt Luberon 2017-2020.

## 4. Programme de diffusion du livre pour les publics éloignés – Centre National du Livre

Le conseil municipal décide de solliciter le programme de diffusion du livre pour les publics éloignés auprès du centre national du livre à hauteur de 4900 €.

## 5. Formalisation du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2017-2019 – Programme de subvention du Conseil Départemental de Vaucluse

Le conseil municipal décide d'inscrire les opérations suivantes dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2017-2019 pour un montant de dépenses éligibles de 281 571,43 € HT :

Opération	Coût prévisionnel HT	Subvention	% de subv.
Complément RDC logement maternelle	15 676,00	10 973,20	70,00
Rénovation logements Pasquier	20 000,00	14 000,00	70,00
Terrasse de la médiathèque	5 000,00	3 500,00	70,00
Local Hameau St Quentin	20 443,00	7 151,00	34,98
Tableau blanc interactif de l'école	2 100,00	1 470,00	70,00
Murs de pierre-sèche	110 000,00	38 500,00	35,00
Rue du Jas - Suppression du dos d'âne	20 000,00	14 000,00	70,00
Création d'un Gîte de la Place de la Fontaine	15 000,00	10 500,00	70,00
Rénovation des WC publics	25 000,00	17 500,00	70,00
Travaux de voirie	150 000,00	79 505,80	53,00
<b>TOTAL</b>	<b>383 219,00</b>	<b>197 100,00</b>	<b>51,43</b>

## 6. Organisation de l'ALSH « Ludo Soleil Lavande » du 09 juillet au 27 juillet 2018

Le conseil municipal approuve l'organisation de l'ALSH du 9 au 28 juillet 2018 le projet pédagogique, le règlement intérieur, le règlement du personnel et des bénévoles, la mise à disposition des locaux communaux et la mise à disposition du car communal et de son conducteur.

## 7. Création de postes non permanent - ALSH « Ludo Soleil Lavande » du 07 juillet au 28 juillet 2018

Le conseil municipal décide la création de 2 postes d'adjoint territorial d'animation contractuel pour la période du 7 au 28 juillet 2018.

**8. Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la Prestation de Service 2018-2021 – Accueil de Loisir Sans Hébergement périscolaire et extrascolaire « Ludo Soleil Lavande »**

Le conseil municipal approuve cette convention.

**9. Tarifs actualisés de l'accueil Ludo et de l'ALSH « Ludo Soleil Lavande » - Année scolaire 2018-2019**

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1er septembre 2018 :

Quotient Familial et dégrèvements en fonction de nombre d'enfants inscrits	Accueil périscolaire <b>LA LUDO</b> (par séance)	Accueil extrascolaire <b>Vacances scolaires et été</b> <b>inscription à la semaine</b>		Accueil extrascolaire <b>Vacances été</b> <b>inscription à la journée</b>	
		Saignonnais	Extérieur	Saignonnais	Extérieur
QF < 401	0,60 €	5,00 €	8,00 €	8,00 €	11,00 €
QF = 401 à 796	0,90 €	8,00 €	11,00 €	11,00 €	14,00 €
QF = 797 à 1196	1,10 €	11,00 €	14,00 €	14,00 €	17,00 €
QF > 1196	1,30 €	14,00 €	17,00 €	17,00 €	20,00 €
Dégrèvement pour le 2 <sup>ème</sup> enfant	X	20 %	20 %	X	X
Dégrèvement à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	X	30 %	30 %	X	X

**10. Prix du repas au restaurant scolaire – Année scolaire 2018-2019**

Le conseil municipal vote à 11 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention le prix du repas au restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2018 :

Situation	Prix
Elève	3,25 €
Personnel communal de catégorie C	4,05 €
Autre	7,00 €

**11. Fêtes et cérémonies – Réception au restaurant scolaire**

Le conseil municipal décide la prise en charge par la commune, au titre des dépenses fêtes et cérémonies, des repas pris au restaurant scolaires d'intervenants à diverses occasions d'intérêt communal.

**12. Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école de la commune d'accueil - Année scolaire 2017-2018**

Le conseil municipal fixe cette participation à 166,93 € par élève.

**13. Redevance pour Occupation du Domaine Public ORANGE - Année 2018**

Le conseil municipal autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Le Maire de Saignon



Jean-Pierre HAUCOURT